

TRM : autorisation de circulation pour le mois de mai



La Direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) a communiqué les autorisations de circulation du mois de mai pour le transport routier de marchandises.

- Une autorisation de circulation pour le dimanche 2 mai, afin d'approvisionner les commerces en produits essentiels (alimentation humaine et animale, droguerie et jardinerie-idem Pâques), jusqu'à 10h du matin, et possibilité de retour à vide ensuite pour permettre le retour du conducteur
- Une autorisation de circulation pour le samedi 8 mai, pour les mêmes produits, jusqu'à 12h avec retour à vide possible ensuite. Pour le jeudi de l'ascension, pas de dérogation. Les approvisionnements devront se faire les autres jours de la semaine.

- Une autorisation de circulation pour permettre les retours à vide des opérations engagées avant le 1er mai (toutes marchandises), sur le 1er mai, et des mesures similaires le 8 mai et le 13 mai, afin d'éviter que les conducteurs ne soient bloqués et puissent rentrer à leur domicile pour le week-end et le jour de l'ascension.

L'arrêté sera diffusé très prochainement.